

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de CHARTRES
Canton n°10 - EPERNON
Commune de
MEVOISINS

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 février 2021

Présidente : Mme GRÖNBORG Ann, Maire

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme BURGUET Hélène, M. ROY Michel,
Mme LECOURTOIS Françoise, M. PITEL Emmanuel, Mme PILON Eloïse,
M. GAUDISSERT Olivier, Mme HUNAUT Sophie, Mme LIMA Isabel,
M. LE BERRE Laurent, M. CORRE Roland, M. ECHEVILLER François,
Mme GRISON Gwendoline formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme BELLANGER Marie-Christine

1) Election du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal des 16 et 22 décembre 2020

Les comptes-rendus des réunions des 16 et 22 décembre 2020 sont adoptés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents.

3) Café

a - Dans le cadre de son projet pour redynamiser le cœur du village, la commune de Mévoisins souhaite développer un véritable projet autour du dernier commerce de la commune : le café-restaurant.

Ce dernier commerce, situé au cœur de notre village, a fermé ses portes il y a un an. Le seul repreneur potentiel a annulé son acquisition pour raisons économiques, consécutives au confinement du printemps 2020.

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à négocier l'achat de ce bien entre 50 000 et 60 000 € et de signer tout document concernant cet achat.

Madame le Maire rappelle que la commune a reçu le 14 décembre la confirmation officielle que la Préfecture accorde une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 70 000 € à ce projet.

Après négociation, Madame le Maire demande d'accepter l'achat de ce bien pour 60 000 € ainsi que les frais de notaires associés. Elle demande l'autorisation à signer tout document concernant cet achat.

(Délibération 2021-0302-1) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat de ce bien pour 60 000 € ainsi que les frais de notaires associés et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cet achat.

b - Madame le Maire demande également l'autorisation d'acquérir la licence IV pour un montant de 5 000 €.

(Délibération 2021-0302-2) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal décide d'acquérir la licence IV pour un montant de 5 000 € et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cet achat.

c – Madame le Maire demande l'autorisation de demander les subventions pour ce projet (achat et remise aux normes du café, achat de la licence) auprès des financeurs.

(Délibération 2021-0302-3) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions pour ce projet auprès des financeurs (Préfecture, Conseil Départemental, Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France).

4) Eglise

Délibération 2021-0302-4) :

Par délibération du 22 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le marché avec le cabinet d'architecte l'ATELIER MILLARCHITECTURE pour un montant HT de 22 500,00 € comprenant les phases suivantes :

PHASES	DELAIS D'ETABLISSEMENT	VALEURS
Diagnostic / Avant-projet sommaire	4 semaines	3 500,00 € HT
Etudes d'avant-projet définitif	4 semaines	3 500,00 € HT
Etudes de projet et Dossier de consultation des entreprises	4 semaines	5 000,00 € HT
ACT	2 semaines	1 500,00 € HT
VISA	12 semaines	1 500,00 € HT
DET	12 semaines	6 000,00 € HT
AOR	2 semaines	1 500,00 € HT

Les deux premières phases étant terminées, les demandes de subvention vont pouvoir être envoyées.

La prochaine étape consiste en la consultation des entreprises, qui n'est pas obligatoire pour demander les subventions, mais permettrait de mieux les étayer avec un chiffrage réel.

Devant l'urgence de remédier aux risques de chutes des ardoises du clocher, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le lancement de cette étape.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer dès maintenant la procédure de consultation des entreprises et à signer tout document s'y rapportant.

Par ailleurs, Madame le Maire informe que, dans la phase diagnostic effectuée par l'architecte, il a été nécessaire de faire intervenir un bureau de structure pour faire des vérifications de la charpente. Une modification de marché d'un montant de 3 500,00 € HT a été signée le 11 janvier 2021.

5) Comptes-rendus des commissions et syndicats

Le Conseil Municipal entend les comptes-rendus des commissions et syndicats.

6) Questions diverses

Monsieur Laurent LE BERRE constate que les travaux en cours sur la voirie occasionnent des déplacements d'engins de chantier qui déposent beaucoup de boue sur la rue du Marais ce qui est très gênant pour les véhicules et piétons empruntant cette rue.

Madame le Maire lui répond qu'un nettoyage hebdomadaire tous les vendredis a été demandé et qu'elle propose de s'en assurer auprès de l'entreprise chargée des travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Pour extrait,

En mairie, le 15 février 2020

Madame Le Maire

Ann GRÖNBORG